AUDIENCE SOLENNELLE DE RENTRÉE DU 12 JANVIER 2023

Discours de Rémy HEITZ Procureur général près la cour d'appel de Paris

Monsieur le Ministre,

Monsieur le Président du Conseil constitutionnel,

Monsieur le Premier président de la Cour de cassation,

Monsieur le Procureur général près la Cour de cassation,

Monsieur le Préfet de la région Ile de France,

Monsieur le Préfet de Police,

Mesdames et messieurs les hautes personnalités civiles, militaires et religieuses,

Mes chers collègues,

Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi en premier lieu de vous remercier de votre présence ce soir qui témoigne de l'intérêt que vous portez à nos travaux et de vous présenter mes vœux les plus sincères pour 2023.

Après l'audience de rentrée 2022 qui s'était déroulée sans invités en raison de la situation sanitaire, nous avons tenu cette année à organiser ici, dans cette salle dite des grands procès, la plus grande salle d'audience jamais construite en France, notre audience solennelle de rentrée.

Pour plusieurs raisons:

En premier lieu, et c'est l'essentiel, pour rendre hommage publiquement à l'ensemble des femmes et des hommes qui ont permis, au cours des seize derniers mois, la bonne tenue du procès des attentats du 13 novembre 2015 et de l'attentat de Nice du 14 juillet 2016. Par leur action, ils ont montré la force de l'état de droit contre le terrorisme, faisant ainsi honneur à notre pays tout entier.

Merci!

Oui, merci aux hommes et aux femmes en rouge, présidents des assises qui, entourés de leurs assesseurs, ont présidé durant des centaines d'heures ces audiences au cours desquelles parties civiles et accusés ont pu s'exprimer librement dans cette enceinte de justice. Merci à mes collègues du parquet national anti-terroriste qui, depuis ce siège que j'occupe aujourd'hui, ont requis avec force, précision et conviction dans des affaires d'une exceptionnelle complexité et gravité.

Merci également **aux femmes et aux hommes en noir**, greffières et greffiers sans qui rien n'aurait été possible, avocats bien sûr aussi, Madame la bâtonnière, Monsieur le vice-bâtonnier, dont la mobilisation individuelle et collective a été, sur ces bancs latéraux, exemplaire.

Merci aux hommes et aux femmes en bleu, militaires de la gendarmerie nationale venus de toute la France ou policiers, agents de l'administration pénitentiaire aussi, dont la présence en nombre, constante et attentive, a garanti la sécurité de tous pendant ces procès.

Merci aux femmes et aux hommes en rose (nos "gilets roses"), vacataires, services civiques et psychologues de l'association Paris aide aux victimes ou de l'association Montjoye, qui ont été si présents pour accueillir, soutenir et accompagner les victimes, ici à Paris comme à Nice où était retransmis le procès de l'attentat de 2016.

Merci enfin aux hommes et aux femmes en gris, celles et ceux qui bien que parfois dans l'ombre, ont permis la tenue de ces procès au terme de procédures judiciaires particulièrement lourdes. Je veux évoquer ici tous ceux qui ont d'abord instruit ces affaires sans précédent par leur ampleur, puis ont préparé ces grands procès en faisant preuve d'une énergie, d'une inventivité et d'une disponibilité en tout point remarquables. Magistrats, fonctionnaires, policiers, architectes, informaticiens, administratifs, c'est la combinaison et le rapprochement de compétences et de talents très variés, c'est la force du collectif, qui ont permis de rendre ici justice aux victimes du terrorisme.

Sans oublier nos amis de la presse, journalistes, dessinateurs qui ont consacré tant d'heures à rendre compte des débats tenus en ce lieu pour en laisser trace pour l'Histoire.

Avec une attention toute particulière pour deux personnes présentes ce soir :

Pour celui qui a été le chef d'orchestre de la préparation de ces procès et qui nous fait ce soir l'amitié et l'honneur de sa présence fidèle, je veux citer Monsieur le premier président **Jean-Michel HAYAT**.

Pour celui aussi qui ce soir assiste, pour la dernière fois ès qualités, à notre audience et dont le rôle dans les terribles heures ayant frappé notre pays en 2015 et 2016 a été ô combien décisif : je veux citer Monsieur le procureur général **François MOLINS**.

Mesdames et Messieurs, si nous vous avons invités ce soir dans cette salle, c'est aussi pour marquer l'importance de l'existence d'un tel lieu de justice, pouvant accueillir plus de 500 personnes, au sein de la capitale. Car notre cour a vocation, en raison des compétences nationales exercées en matière de terrorisme, de santé publique, d'accidents collectifs ou de cybercriminalité notamment, à connaître encore de très grands procès, comme celui du Médiator qui s'est ouvert ici-même lundi dernier.

Nous travaillerons sur ce sujet avec l'ensemble de celles et ceux qui ont la responsabilité des questions immobilières au sein du ministère de la Justice et de l'APIJ.

L'année 2022 qui s'achève aura sur bien des plans été une année utile.

Une année de **réorganisation pour le parquet général**, permettant une meilleure articulation de ses missions d'animation de la politique pénale, de suivi de l'action publique et de l'activité juridictionnelle. La structuration de notre organisation en 5 pôles et 12 départements permet aujourd'hui au parquet général d'assurer intégralement les missions qui lui sont confiées par la loi. La mise en place d'un bureau de l'exécution des peines à la cour d'appel est aussi à souligner au titre des projets menés à bien durant l'année écoulée. Je tiens ici à vous remercier, mes chers collègues du parquet général, pour votre implication forte dans cette réorganisation et dans votre activité quotidienne au service de notre ministère public de second degré, qui requiert une expérience et une compétence que vos parcours très diversifiés vous confèrent.

Une année 2022 qui aura révélé toutefois l'ampleur de la crise traversée par la Justice.

Dans un monde en forte tension, notre société et, en son sein, les institutions publiques sont aujourd'hui confrontées à des défis sans précédent.

La Justice, au fondement de notre ordre social, est un catalyseur de ces tensions en ce qu'elle est le réceptacle des attentes fortes et parfois contradictoires des citoyens, dans un contexte où les besoins de sécurité, de protection et de responsabilité qui émergent conduisent à une judiciarisation toujours plus forte. Le risque, quel qu'il soit, est de moins en moins assumé et chaque fait donne lieu, si ce n'est juridiquement au moins médiatiquement, à la recherche de responsabilités, parfois au prix d'une vérité réécrite à la lumière d'informations postérieures. Nul n'est besoin je pense de citer des cas particuliers pour illustrer ce propos tant les exemples sont nombreux. Or la Justice doit demeurer l'instrument de l'équilibre vital d'une société démocratique assurant tout autant la sécurité des citoyens que leurs libertés fondamentales. Comme l'écrivait Albert Camus dans ses *Carnets*, "si l'homme échoue à concilier la justice et la liberté, alors il échoue à tout".

Dans ce contexte, les parquets sont en première ligne et les procureurs de la République, dont je salue l'engagement et celui de leurs équipes au quotidien, sont amenés à conserver distance, mesure et sang-froid pour exercer, dans la sérénité et l'indépendance, à l'abri de toute instrumentalisation, les missions étendues que la loi leur confie au service de l'intérêt général. Je souhaite ce soir leur exprimer, ainsi qu'aux présidents des tribunaux judiciaires, ma totale confiance et mon entier soutien dans l'exercice de leurs exigeantes fonctions. Tout en souhaitant la bienvenue aux nouveaux procureurs qui ont été installés en 2022 (ceux de Créteil, Meaux et Sens) et à ceux qui le seront en 2023 (à Evry et Melun).

Pour répondre à cette crise, vous avez il y a tout juste une semaine, Monsieur le Ministre, annoncé un plan ambitieux, issu du travail conduit l'année dernière dans le cadre des Etats généraux de la justice.

Dans ce plan global, comprenant diverses évolutions de nos procédures pénales et civiles, figure le renforcement tant attendu de nos moyens, avec un budget alloué au ministère de la Justice de près de 11 milliards d'euros à l'horizon 2027 et le recrutement de 10 000 personnes dont 1500 magistrats et 1500 greffiers sans oublier les équipes autour des magistrats, parmi lesquels les agents contractuels et juristes assistants qui verront leurs emplois pérennisés.

Ces moyens arrivent donc. Enfin! Il nous faudra attendre encore un peu

car le temps du recrutement et de la formation, qu'il ne faut en aucun cas sacrifier ou bâcler, induit un nécessaire délai entre l'annonce et sa concrétisation. D'où parfois peut-être l'expression, Monsieur le Ministre, d'une certaine impatience de notre corps face à l'effort ainsi consenti par la Nation, dont nous devons saluer l'importance inédite.

L'objectif et le cap sont fixés : réduire les délais de traitement des procédures, améliorer la qualité de la réponse judiciaire, l'accueil du justiciable et la prise en charge des victimes.

Cette augmentation sans précédent de nos moyens nous motive autant qu'elle nous oblige.

Elle nous oblige à revisiter nos modes de fonctionnement, à reconsidérer, en lien avec nos partenaires et avec le barreau, nos méthodes de travail. C'est en consentant à cet effort, dans ce contexte compliqué pour les recrutements, que nous saurons nous montrer attractifs pour intégrer les meilleurs au sein de notre institution. Notre cour est à cet égard privilégiée puisqu'elle dispose d'un très riche vivier de stagiaires venus des universités parisiennes. Au moins à Paris et dans les tribunaux périphériques, il est donc assez aisé de constituer de véritables équipes de soutien aux magistrats, et de favoriser ainsi une filière vers les métiers de la Justice, dans un cadre qui se rapproche d'une forme d'« internat de Justice » à l'image de l' « internat de médecine ».

Mais nous n'atteindrons ces objectifs que si nous réussissons notre transformation numérique, qui se trouve toujours au milieu du gué. Cet enjeu est particulièrement sensible dans notre cour, où nous sommes souvent, compte tenu de notre taille et de la volumétrie de notre activité, les derniers à voir déployer les nouveaux applicatifs informatiques. Avec parfois de cuisants échecs, décourageants pour l'ensemble des équipes, comme celui connu en 2022 par le déploiement de l'application CASSIOPEE cour d'appel auquel il a fallu en définitive renoncer. Alors que certaines juridictions traitent déjà de procédures pénales nativement numériques, nous sommes encore loin de ces pratiques pour notre part et nous nous débattons encore au quotidien avec des logiciels peu adaptés. Cet enjeu, avec celui des ressources humaines, est sûrement le plus déterminant pour notre avenir dans les mois à venir et je sais, Madame la secrétaire générale, combien vous en avez vite pris conscience à votre arrivée dans notre ministère.

L'année 2023, vous l'aurez compris, sera riche de nouveaux défis.

Au plan pénal et pour notre ressort, j'en évoquerai succinctement quatre :

1) Nos parquets sont amenés à connaître de phénomènes de **criminalité organisée** de plus en plus menaçants pour nos équilibres démocratiques. La dématérialisation des rapports humains modifie la forme des conflits et s'accompagne d'une déterritorialisation des groupes criminels, qui agissent souvent depuis l'étranger. L'essor considérable de la cybercriminalité en fournit une illustration majeure.

Pour faire face à la spécialisation de ces organisations criminelles et au recours à des méthodes sans cesse plus violentes, notamment en matière de trafic de produits stupéfiants, ont été créées des compétences nationales, notamment celle exercée par la Juridiction nationale de lutte contre la criminalité organisée (JUNALCO) dont l'activité s'appuie sur un recours accru à la coopération européenne et internationale. En dépit de sa relative jeunesse, puisqu'elle n'a que trois ans, la JUNALCO suit aujourd'hui près de cinquante enquêtes de très grande ampleur. Son développement et la sanctuarisation de ses moyens, au sein du parquet de Paris notamment puis sur l'ensemble de la chaîne pénale, constituent une priorité absolue.

Nous partageons cet objectif, Monsieur le directeur des services judiciaires et Monsieur le directeur des affaires criminelles et des grâces et nous devons travailler ensemble à sa mise en œuvre.

La réforme de la police judiciaire, sur laquelle nous sommes tous vigilants, devra par ailleurs préserver nos moyens d'enquête contre le haut du spectre de cette délinquance qui progresse aussi rapidement qu'insidieusement.

2) L'année 2023 sera également marquée par la **préparation des Jeux Olympiques**, qui nous mobilise déjà pleinement. C'est le plus grand événement sportif jamais organisé en France et la Justice se doit d'être au rendez-vous. Les cours de Paris et de Versailles sont particulièrement concernées puisqu'elles abriteront en 2024 la plupart des sites d'épreuves et d'hébergement des athlètes et visiteurs.

Mais l'effort ne sera pas limité à la durée des Jeux qui se dérouleront du 24 juillet au 8 septembre 2024 si l'on englobe les Jeux paralympiques.

D'ores et déjà, les plans d'action contre la délinquance déclinés dans les départements concernés de la région parisienne entraînent une augmentation de l'activité judiciaire qui ne cessera de croître jusqu'à l'été 2024.

Avec nos collègues de Versailles (je salue chaleureusement les deux chefs de cour présents ce soir) et en lien tant avec l'administration centrale qu'avec la préfecture de police (je salue également Monsieur le Préfet de police), nous nous préparons à mettre en œuvre une politique pénale efficace intégrant à la fois la diversité des infractions susceptibles d'être commises dans le cadre de cet événement, l'adaptation des réponses à y apporter et la nécessité d'accompagner au mieux les victimes, notamment celles venant d'autres pays. Nous avons tenu une réunion hier à ce sujet avec le directeur des affaires criminelles et des grâces et le directeur des services judiciaires pour aborder notamment la question de l'indispensable renforcement des moyens humains justifié par un tel événement.

3) Le troisième défi est celui de l'entrée en fonction de la **cour criminelle départementale**, compétente depuis le 1^{er} janvier pour juger les auteurs majeurs de crimes passibles d'une peine de 15 ou de 20 ans de réclusion criminelle qui ne se trouvent pas en état de récidive légale.

Cela concerne un pourcentage élevé des affaires à juger dans notre ressort, environ 40%.

Dans chacun des six départements de notre ressort, se tiendront donc au cours du premier semestre des audiences de cour criminelle départementale, la première étant prévue le 27 février à Créteil.

Le fonctionnement de cette nouvelle juridiction pèsera lourdement sur les effectifs du siège des tribunaux judiciaires puisque le nombre d'assesseurs sera doublé pour chaque session, passant de deux à quatre, ces assesseurs pouvant être pour partie des magistrats ou des avocats honoraires dont nous hâtons actuellement le recrutement.

Cette réforme n'aura de sens que si elle nous permet d'améliorer les délais de jugement des affaires criminelles.

Notre stock de dossiers à juger demeure en effet anormalement élevé même s'il connaît l'amorce d'une légère baisse. Près de 150 dossiers pour la seule cour d'assises de Paris, près de 550 sur l'ensemble du ressort.

Nous resterons donc très attentifs, avec l'espoir de pouvoir dans un an vous présenter une situation améliorée à cet égard.

4) Un dernier sujet de permanente et vive préoccupation me paraît ici, encore une fois, devoir être évoqué.

Je veux parler de la situation de nos établissements pénitentiaires qui présentent, en Ile-de-France comme sur l'ensemble du territoire, une surpopulation inquiétante.

Les chiffres sont connus : 13446 détenus au 1^{er} janvier 2023 dans les établissements relevant de la direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris pour 10135 places opérationnelles, soit un taux de 133 % de densité carcérale. A la maison d'arrêt de la Santé, ce taux est de 164% avec 1160 détenus pour 707 places, 84 cellules triplées et 124 matelas au sol.

Le diagnostic doit être ici rappelé: cette augmentation de la **population** carcérale n'est pas liée à l'augmentation des incarcérations, elle est due à l'aggravation du quantum moyen des peines prononcées, que l'on constate de façon nette et progressive depuis l'entrée en vigueur du « bloc peines » de la loi de programmation et de réforme pour la Justice (la LPJ). Ainsi, si le nombre des aménagements de peine *ab initio* progresse nettement pour les peines inférieures à 6 mois, l'on observe un allongement de la durée moyenne des peines inférieures à un an et un mouvement de transfert, de glissement des peines de 1 à 6 mois vers des peines de 6 à 12 mois. La fermeté dont nous faisons preuve en matière de lutte contre les violences conjugales - une fermeté indispensable - explique aussi cette évolution. Aujourd'hui, une personne détenue-condamnée sur six l'est pour ce motif. Ce chiffre était d'une personne sur dix en 2018.

Il n'y a pas de fatalité à cette surpopulation car il existe des marges de progression importantes dans l'application des nouveaux textes et notamment du « bloc peines » de la LPJ. Le recours au travail d'intérêt général, en baisse anormale, mérite d'être redynamisé de même que doivent être promus les aménagements en semi-liberté puisqu'il existe des places disponibles (au nombre de 151) dans les établissements du ressort.

Il apparaît donc indispensable que chaque acteur de la chaîne pénale se saisisse de toutes les solutions disponibles pour enrichir le sens de la peine prononcée et exécutée en ayant toujours présentes à l'esprit les conditions de détention imposées non seulement aux détenus qui les subissent mais également, puisqu'ils en souffrent aussi, aux agents de l'administration pénitentiaire directement concernés.

Je finirai mon propos en évoquant le sens de notre action aujourd'hui questionné.

L'apport de nouveaux moyens, la modernisation de notre fonctionnement et le renfort des effectifs ne seront efficients que si l'on répond à l'interpellation de nos collègues les plus jeunes sur le sens de notre métier aujourd'hui.

Le regard neuf de ces collègues est d'une richesse inouïe. Il offre d'identifier avec vivacité les réussites et les échecs de notre institution, ses forces comme ses faiblesses.

Il m'est donc apparu essentiel d'offrir aux jeunes magistrats des parquets du ressort, en l'occurrence ceux ayant pris leur premier poste depuis 3 ans ou moins, un cadre pour échanger sur leurs expériences, nécessairement variées, et pour faire émerger leurs propositions.

Sur le ressort de Paris et sur nos 450 magistrats du ministère public, plus d'une centaine sont concernés et je les réunirai donc début février pour leur présenter une initiative destinée à leur donner la parole dans le cadre de groupes de travail sur des thèmes qu'ils auront préalablement choisis.

J'ai la conviction que de leurs échanges naîtront de riches propositions!

Telles sont, Mesdames et Messieurs, les premières lignes de notre action qui se dessinent à l'aube de cette nouvelle année. Nous les mettrons en œuvre en lien bien sûr étroit, Monsieur le premier président qui présidez votre première audience de rentrée à Paris, avec les magistrats du siège, soutenus dans notre action par un service administratif régional dirigé depuis quelques jours par un nouveau directeur, M. **Eric VIRBEL**, en qui nous plaçons toute notre confiance.

Avant de prononcer, sous la forme d'un rituel judiciaire bien établi, mes réquisitions proprement dites, je renouvelle à l'attention de chacune et

chacun d'entre vous, mes vœux très chaleureux et sincères de plein épanouissement pour cette nouvelle année qui s'ouvre.

Monsieur le premier président, Mesdames et Messieurs les membres de la cour, j'ai l'honneur de requérir qu'il vous plaise, conformément aux dispositions de l'article R 111-2 du code de l'organisation judiciaire,

- Déclarer close l'année judiciaire 2022, ouverte l'année judiciaire 2023.
- Me donner acte de mes réquisitions et dire que du tout il sera dressé procès-verbal conformément à la loi.